

Tentative de braquage à la boutique Orange

LE PROGRÈS



DOMBES - CÔTIÈRE DE L'AIN | 01D
Mardi 21 février 2023

1,30 €

NON-LIEU APRÈS UNE SUSPICION DE BÉBÉ SECOUÉ



Séparés de leur enfant durant deux ans et demi

Un couple de Chazey-sur-Ain, suspecté d'avoir secoué son bébé, s'était vu retirer la garde de son fils avant d'obtenir un non-lieu deux ans plus tard. Photo Progrès/Julia BEAUMET

ANGLEFORT

Nomade reggae festival: pourquoi Alpha Blondy ne viendra pas



Photo d'archives DR

PAGE 39

AIN

Salon de l'agriculture: ces médailles qui valent de l'or

CAHIER ÉCONOMIE

ARANDAS

Un millier de «teufeurs» à une rave party



Photo d'illustration Progrès/Vincent LANIER

PAGE 12

CENTRALE DU BUGEY

Les députés de la majorité soutiennent l'implantation de nouveaux réacteurs

PAGE 13

SAINT-VULBAS

Elle veut reconnecter les entreprises à la nature



La Start-up Falabella prône la pédagogie au service de la biodiversité. Photo Progrès/Amandine EYMES

PAGE 14

SOCIAL

Fatigue, stress, douleurs: 39 % des actifs souffrent du travail

PAGES 2-3



La fromagerie de Drom avait obtenu une médaille d'or au Concours général agricole en 2018. Photo Progrès/L. THEVENOT

PEPC 10-31-3546
IMPRIM'VERT

3 782788 701306 022 10

CHAZEY-SUR-AIN

Son bébé placé durar le cauchemar de tout

Les médecins et le procureur suspectant un syndrome de bébé secoué, le deuxième enfant de Fantine Ratte et son époux a été confié aux services sociaux du Département. À seulement trois mois. Le début d'une vie « sous rouleau compresseur » pour cette famille de la plaine de l'Ain qui obtiendra finalement un non-lieu au bout de deux ans de cauchemar.

Fantine Ratte est une enfant du village de Chazey-sur-Ain. « Je suis née ici », souligne celle qui, à 35 ans, a gardé une allure fluette. Il suffit pourtant de plonger le regard dans ses grands yeux verts pour y déceler une immense force de caractère. De celle que l'on acquiert au fil des épreuves de la vie.

Et pour cause, au détour d'une consultation aux urgences, la vie de Fantine et son mari, déjà parents d'un petit garçon de 2 ans, a basculé dans l'horreur, en quelques minutes seulement.

« Qu'est-ce que vous avez fait ? »

« Tout a commencé le 22 février 2019, Auguste (*) notre dernier né, était "douloureux" comme toujours depuis sa naissance. La grossesse déjà avait été difficile avec une menace d'accouchement prématuré et un retard de croissance utérin. Il est effectivement né prématurément. Et là, à trois mois, c'était la cinquième fois que nous nous rendions aux urgences. Il avait déjà été hospitalisé quatre fois », entame la mère de famille avant de reprendre la voix posée. « Le scanner montrera des lésions, dont des hématomas sous-duraux chroniques », lâche-t-elle avant de préciser, qu'« aucune lésion ne sera détectée au niveau des cervicales, les seuls qui puissent témoigner d'un secouement ».

Et pourtant, à l'annonce de ces résultats, le regard des soignants « va très nettement changer ». « Tout de suite, on me questionne : "Qu'est-ce que vous avez fait ?" Nous sommes suspectés de maltraitance envers notre fils qui s'envole alors en hélicoptère dans un hôpital à deux heures de chez nous », poursuit Fantine. Difficile de ne pas « s'écrouler », de prouver sa bonne foi face à des médecins érigés en « avocats de l'enfant ».

Trente-six heures de garde à vue, la nuit en cellule

Placé dans une pouponnière de l'Ain, à la sortie de l'hôpital, le petit Auguste ne verra plus ses parents que deux heures par semaine, en présence d'une éducatrice et d'une psychologue. Des moments « étouf-

fants » dans une pièce de 10 m², face à un enfant triste et un grand frère de 2 ans plein d'énergie. « Pour pallier notre absence, je lui donnais une écharpe, je lui enregistrais des musiques, des chansons... Ses grands-parents et son grand frère racontaient des histoires et on a fait trois albums photo », confie cette mamani durement éprouvée mais toujours positive.

Juillet 2019, nouvelle épreuve, celle de la garde à vue, dont une nuit en cellule cette fois. « Lorsqu'on m'a pris mes empreintes digitales et mon portrait photo, on aurait pu se croire dans un film. Mais non... tout cela était malheureusement bien réel. » « Séparée de mon mari, cela a duré trente-six heures face à un gendarme en gilet pare-balles, le quadruple de moi, il en imposait, j'étais tétanisée », se souvient Fantine.

Un an plus tard, nouvelle garde à vue après le compte rendu de l'expertise légiste. « En réalité, ce médecin ne disait rien de nouveau », regrette la mère de famille, traumatisée depuis à la vue des gendarmes et même par le passage du facteur qui a une certaine époque ne lui « apportait que des mauvaises nouvelles ».

Retisser les liens familiaux

Et puis arrive enfin ce jour de mars 2021, le juge d'instruction prononce une ordonnance de non-lieu. Auguste reste placé toutefois. Le mois d'après, Fantine écrit une lettre à la juge, « c'était devenu invivable, la douleur de la séparation était trop forte ». Cet appel aux secours d'une famille déchirée sera entendu. Toujours sous conditions, Auguste retrouve progressivement la douceur du cocon familial. Deux ans et demi plus tard, le placement de l'enfant s'allège. « Il pouvait dormir quelques nuits à la maison et parvenait à passer des moments privilégiés avec son papy notamment. »

En août 2022, la famille Ratte entrevoit le bout du tunnel. La juge promulgue le retour d'Augustin au sein de sa famille à Chazey-sur-Ain. Il pourra alors faire sa première rentrée comme tous les autres petits garçons de son âge. « La première année de son retour à domicile, lorsque l'on empruntait la route à proximité de la pouponnière pour aller faire des courses, nous devions lui assurer qu'il n'y retournerait pas. Maintenant, on vit au jour le jour, sans plus aucune mesure », conclut Fantine, soulagée mais marquée à jamais par cette histoire douloureuse.

Julia BEAUMET



Aujourd'hui, Fantine Ratte a retrouvé son fils. La main levée du placement en

REPÈRE

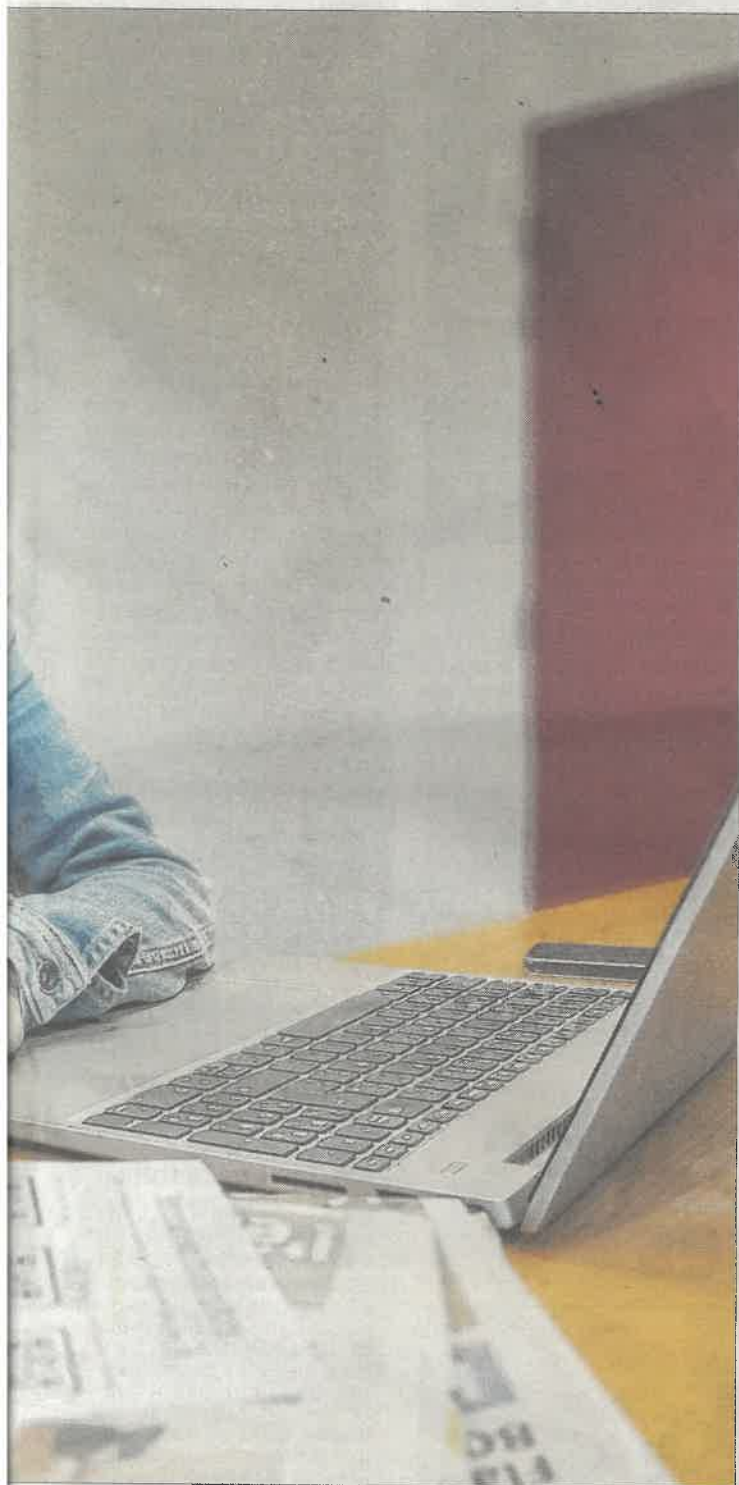
■ Le syndrome du bébé secoué, c'est quoi ?

Il est aussi décrit par la Haute Autorité de santé (HAS) comme un « traumatisme crânien non accidentel par secouement », le syndrome du bébé secoué est la cause de secousses « toujours violentes, produites le plus souvent par une saisie manuelle du thorax du bébé sous les aisselles ». Ce mécanisme provoque en fait des « décélération brutales antéropostérieures de la tête responsables d'un ballonnement du cerveau dans la boîte crânienne et de l'arrachement des veines ponts situées à la convexité ».

Ces symptômes surviennent la plupart du temps chez un nourrisson de moins de 1 an et dans deux tiers des cas de moins de 6 mois. Si dans l'Ain, le Département n'observe que « quelques cas par an », plusieurs centaines d'enfants sont victimes, en France, de cette forme de maltraitance selon la Haute Autorité de santé.

* Prénom d'emprunt

Et deux ans et demi à tort, une famille



Services sociaux a été ordonnée en août 2022. Photo Progrès/Julia BEAUMET

« Il n'aurait jamais dû être placé »

Les époux Ratte auront dû patienter plus de deux ans avant de pouvoir accéder au dossier médical de leur fils. « Lorsque nous avons réussi à l'obtenir en juin 2021, cela nous a permis de demander une expertise à titre privé par un neuropédiatre. Sa conclusion est claire : notre fils n'a pas été victime du syndrome du bébé secoué », martèle la maman de deux petits garçons. Animé par un grand besoin d'être rassuré, le couple a de nouveau consulté un neuropédiatre en juin 2022, à Paris cette fois. « Nous voulions un autre avis sur l'évolution psychomotrice de notre fils », confie Fantine Ratte, qui sera finalement rassurée. « Ce médecin conclura que notre fils va très bien, qu'il n'a aucun retard comme on ne peut le dire d'autres médecins. Et que les lésions qu'il a eues ne sont pas dues à la de la maltraitance. » « A priori ces hématomes, il les avait depuis longtemps, peut-être même dans mon ventre », analyse Fantine. Et d'ajouter, lucide : « Il n'aurait jamais dû être placé autant de temps pour une suspicion. On a raté les premiers instants de sa vie mais aujourd'hui, notre famille est encore plus unie et notre couple n'a jamais été aussi soudé. »

RÉACTION

« L'objectif est de mettre l'enfant hors de danger sans délai »

Thierry Clément, directeur général adjoint du Département en charge de la solidarité qui a suivi l'affaire de près



Photo Progrès/Catherine AULAZ

C'est un « rapport médical très "sûr de lui" » qui est à l'origine du placement du petit Auguste (*). « Lorsqu'un service hospitalier constate des actes qu'il juge être des actes de violence sur un enfant, en l'occurrence un syndrome de bébé secoué, c'est caractéristique d'une infraction pénale, l'hôpital a la responsabilité et même l'obligation de saisir le procureur de la République qui transmet ensuite une copie au Département », explique Thierry Clément, le directeur général adjoint du Département en charge de la solidarité.

Dans l'affaire de la famille Ratte, le procureur a engagé deux procédures : l'une au civil visant à protéger l'enfant, il a pris une ordonnance provisoire de placement pour le placer au Département. « C'est vraiment pour mettre l'enfant hors de danger sans délai », souligne Thierry Clément. La seconde, au pénal cette fois, a conduit à l'ouverture d'une enquête pénale diligentée par la gendarmerie. « C'est la raison pour laquelle les parents ont été entendus en garde à vue. »

Le procureur a par ailleurs, saisi le juge des enfants pour monter un dossier en assistance éducative, « l'enfant a été placé en pouponnière de protection de l'enfance ». Les époux Ratte ont fait appel, « mais un jugement de la cour d'appel datant du 17 novembre 2020

a confirmé l'expertise médicale mettant en évidence ce syndrome du bébé secoué ».

« Un retour progressif de l'enfant à son domicile a tout de même été envisagé », confirme Thierry Clément. « Puis, sur cette affaire, les médecins ont fait ressortir une prématurité et des pathologies diverses qui ont pu générer ces hématomes. Un autre expert a admis qu'il était possible que cela ne soit pas un syndrome de bébé secoué », ajoute Thierry Clément. En parallèle, le juge des enfants a également pris une mesure éducative vis-à-vis de l'autre enfant de la famille, « grâce à laquelle on avait pu conclure rapidement qu'il n'y avait pas de difficultés ». Lors des visites protégées, prescrites cette fois par le procureur, les services du Département ont pu observer que malgré leur souffrance, les parents avaient un comportement tout à fait adapté vis-à-vis de leur enfant.

(*) Prénom d'emprunt

Contacté par nos soins, l'Ordre des médecins n'a pas répondu à nos sollicitations avant la publication de ce dossier.

Le sentiment d'être « jugés par les institutions »

Comment tenir quand la justice et les médecins font de vous les parfaits suspects d'un acte aussi fou que secouer violemment son bébé ?

« Évidemment, dans le village tout le monde savait ce qui nous arrivait », concède Fantine Ratte, qui vit et travaille à Chazey-sur-Ain. « Comment ne pas sentir son cœur exploser de tristesse le jour de la rentrée de son aîné quand toutes les autres mamans, tiennent d'une main leur petit écolier, de l'autre un berceau ? Comment ne pas devenir folle pensant qu'on nous épie, que les regards sont fixés sur vous ? » Tous ces moments, Fantine ne les oubliera jamais.

« Au final, je n'ai pas eu affaire à des gens malveillants. En revanche, nous nous sommes sentis jugés par les institutions, les soignants... », raconte la mère de famille lancée dans un combat, avec un seul but : ramener son fils à la maison. « On a dû faire preuve de résilience, se passer de réunions de famille, vivre Noël et les anniversaires sans notre fils », souffle



« Nous avons dû supporter le regard et le jugement des uns et des autres : soignants, travailleurs sociaux... », raconte la mère de famille. Photo illustration Progrès/BEP-PQR

Fantine, qui ne compte plus les préjudices : l'obligation de passer en mi-temps thérapeutique, un stress post-traumatique lié aux gardes à vue, au milieu hospitalier et une migraine invalidante.

Elle veut aujourd'hui informer l'opinion publique, déterminée à rencontrer les députés et sénateurs. « J'ai été très soutenue par plusieurs associations de familles vivant des situations similaires comme Adikia.

Aujourd'hui, à mon tour, je souhaite continuer à m'investir auprès des associations et pourquoi pas intégrer des groupes de travail pour améliorer la protection de l'enfance », annonce Fantine Ratte, qui devrait également raconter son histoire dans un livre. Le 8 février dernier, elle racontait son parcours dans l'émission *Les Maternelles* sur France 2. Une émission à revoir en « replay » sur le site de France.tv